

PREMIERES NOUVELLES DE LA **KRUTENAU**

N° 28

Abrogation de la loi Quillot :

VOICI REVENU LE TEMPS DES PRIVILEGES

Pour les promoteurs elle fut la cause de tous les maux : "blocage du marché immobilier"... "propriétaires aux mains liées"... "chute de la construction"... "vers des soviets de locataires"...

Votée en juin 1982, la loi Quillot régit les rapports entre les locataires et les propriétaires des immeubles construits après 1948 (en dehors du parc HLM). D'une situation de non droit où le locataire ne pouvait que payer ou partir, cette loi a institué une réglementation permettant de maintenir un certain équilibre entre les droits et les devoirs des

propriétaires et des locataires (voir encart).

Bien qu'elle soit imparfaite et parfois insuffisante, le C.A.R.D.E.K. considère cette loi comme protection minimale mettant fin à des abus manifestes qui placent trop souvent les locataires en situation d'insécurité permanente.

Aujourd'hui, sous la pression du lobby de l'immobilier, le gouvernement affiche clairement sa détermination : la loi Quillot doit être abrogée. A LA KRUTENAU COMME AILLEURS LES

LOCATAIRES SONT MENACES : en effet, d'une réglementation nous passons au laisser faire et à la liberté la plus totale pour le propriétaire qui pourra à nouveau imposer le loyer qu'il désire. "Payez plus ou partez, il faut choisir".

Au centre ville et particulièrement à la Krutenau, le loyers, sous l'effet des lois du marché vont augmenter fortement.

Le droit de propriété prend résolument le pas sur le droit au logement pour tous, au détriment des locataires et particulièrement des plus modestes. La ségrégation sociale par l'habitat va encore s'accroître : ceux qui ont de petits moyens n'auront-ils d'autres choix que les logements sociaux des quartiers périphériques ?

Les locataires et leurs associations - dont l'existence sera remise en cause - doivent s'opposer à cette abrogation.

Avec le souffle printanier du libéralisme, les privilèges reflorissent. Le droit au logement n'est pas près de devenir une réalité. Sauf aux locataires de se battre réellement afin que ce droit devienne effectif.

Avec eux et avec détermination, le CARDEK s'y emploiera.

• Alain JUND

LA LOI QUILLIOT A INSTITUTE :

- la réglementation de l'augmentation des loyers
- le bail minimal de 3 ans
- la fin des congés abusifs
- le partage des frais d'agence entre propriétaire et locataires
- la possibilité de conclure des accords collectifs

LES PEIROTÉS

sources de beaucoup de différends entre les locataires, et plutôt préféré aménager une buanderie au sous-sol de chaque maison. La buanderie est mise à la disposition des locataires suivant un roulement établi par l'Administration de l'Office.

L'Office a employé pour les constructions les procédés courants au lieu de faire des essais avec des méthodes non éprouvées. Les immeubles sont construits en béton et en briques. Tous les plafonds et escaliers sont exécutés en béton armé, et le danger d'incendie est pour cette raison quasi exclu."

Parmi les multiples réalisations, de l'Office, nous citerons tout particulièrement les immeubles du "groupe de la Bourse" : 270 logements dans les deux immeubles du quai Fustel-de-Coulanges et de la rue Aloïse-Stoltz et deux bâtiments de la rue de Genève dans l'un desquels l'Office a installé ses bureaux (ceux de l'Office d'HLM y sont encore). Les groupes de la Bourse étaient dotés d'une garderie d'enfants et d'un service d'infirmières sociales.

L'Office en effet "ne limite pas son activité à la seule construction de logements à bon marché. Il entend exercer sur ses locataires une influence à la fois éducatrice et protectrice. Il veut soulager le sort des familles ouvrières, contribuer à relever leur situation morale et sociale et accorder sa sollicitude aux familles nombreuses. Il a par conséquent inclus dans son programme diverses réalisations sociales : des garderies d'enfants, des crèches et des consultations pour nourrissons, des services d'infirmières sociales et aussi des établissements de bain dans les quartiers où il n'en existaient pas.

Diverses aides sont par ailleurs accordées aux familles nombreuses : primes à la natalité (sous forme d'exonérations de loyer), réductions de loyer aux familles nombreuses nécessiteuses, mais aussi attribution de primes de propreté ! L'Office distribue à la fin de chaque année des primes de propreté réservées aux

familles d'au moins 3 enfants " pour encourager les familles à entretenir leurs logements dans un état de propreté irréprochable". Le rapport municipal précise même : "Les résultats sont des plus appréciables".

A travers ce service social de l'Office, la Ville exprime ses préoccupations sociales, elle cherche à améliorer les conditions de vie des habitants dont beaucoup étaient logés auparavant dans les appartements surpeuplés, humides et sombres, sans confort et sans hygiène (d'où de nombreux décès par tuberculose).

"HLM" PRIVÉES :

Grâce à la loi Loucheur ont pu aussi être créées les sociétés privées d'habitations à bon marché, qui choisissent leurs locataires parmi leurs membres. La Ville a apporté son concours financier à toutes ces réalisations, parmi lesquelles on peut mentionner : "Le Foyer strasbourgeois" de la société des policiers avec des immeubles rue du St Gothard, "Le Foyer du Fonctionnaire" fondé par les employés des PTT, avec des immeubles rue de Lausanne, le Foyer de la Jeune Fille rue de Berne. C'est ainsi que le paysage du quartier Sud-Est de la ville s'est garni entre 1920 et 1935 de nombreux immeubles, surtout construits dans le quartier dit "suisse". Ces habitations à loyers bas ou moyens ont contribué à l'implantation dans ce secteur proche du centre-ville d'une population à revenus modestes ou moyens, ouvriers ou employés de services publics surtout.

En 1935, le nombre de logements construits avec l'aide de l'Administration municipale s'élevait à près de 6.000, ce qui représentait la moitié du nombre total de logements créés à Strasbourg pendant cette période. Sur ces 6.000 logements, la moitié étaient des logements sociaux, ce qui représentait alors le parc le plus important de France dans ce domaine.

WATER POLO

Il ne s'agit pas de l'Olympique Krutenau. La valeureuse équipe de football faute de moyens et de structure a coulé corps et biens. Ceux qui nous occupent n'ont pas peur de plonger et s'ils ont parfois la tête sous l'eau c'est pour mieux jaillir à la surface, quelques fractions de secondes plus tard, à la poursuite d'un ballon qui fait mieux que surnager.

Saviez vous que la Krutenau compte parmi ses déjà si remarquables représentants - on ne cesse à chaque numéro des Premières Nouvelles de la Krutenau de vous en rappeler les mérites - trois internationaux de Water Polo ? Imaginez vous que sur les 13 membres qui composent l'extraordinaire équipe de



la S.N.S 6 habitent notre quartier ?

Ils viennent d'être sacrés dimanche 20 Avril à Strasbourg champions de France de Nationale II et l'an prochain c'est la division I qu'ils éclabousseront de leur talents (hum! il me semble me rappeler que pour le foot-ball club du Racing c'est l'inverse!!)

"Etre en Nationale I me dit, Frank MISSY cela représente encore plus de temps consacré à l'entraînement mais nous comptons bien en 2 ou 3 ans être suffisamment bien placé pour disputer une coupe d'Europe"

Prenez 1 bol de génie, 1 tasse de travail acharné, 1 verre d'ambition saupoudrez de quelques zestes de chance avant d'agiter vigoureusement. Servez arrosé d'eau fraîche.

La Krutenau-bravo-polo est un mélange tonique parfumé de réussite. Franck et Serge MISSY, Jérôme DURANTON, Jean-Marc MAENNER, Jean Claude BARBIER et Patrick MEYER (un colmarien qui a eu bien raison de choisir la Krutenau) en usent sans-jamais nous abuser. Bonne chance à eux !

Gérard LACOUETTE

MORT D'UN PIGEON...

Brrr! Décidément, le printemps cette année est maussade à plus d'un titre. L'hiver, pour ne parler que de la météo, perdure et ne semble pas vraiment pressé de nous quitter. Il y a quelques jours pourtant, à la faveur des premiers rayons jaunes d'un soleil encore fragile, j'ai flâné dans les rues du quartier. Ma promenade agrémentée par des senteurs printanières un peu humides se solda par des chaussures mo illées et un usage effréné de kleenex. Ah! où sont donc passés les printemps des Krutenauer Wackes.

En effet, à cette époque il faisait si bon vivre qu'on se demande si ces "voyous" ne détenaient pas le secret d'un certain bonheur. Malheureusement, les hordes grégaires et turbulentes des Krutenauer wackes sont en voie d'extinction. Quelques spécimens subsistent encore

tant bien que mal dans le quartier, rue Ste Madeleine, notamment. Mais il devient très difficile d'en apercevoir. Les causes de cette disparition sont flagrantes, l'intolérance n'a jamais fait bon ménage avec l'insolence ou la liberté. D'ailleurs, la plupart des wackes sont rentrés dans le rang, ont rejoint la cohorte innombrable "des moutons". Il n'y a plus vraiment de relève et malgré les résistances, le chant du cygne a retenti depuis longtemps déjà, car même les enfants sont devenus trop raisonnables. Il serait peut être opportun à présent de préciser que j'ai été moi même un wackes de la Krutenau. Oh! pas très longtemps, l'autorité des adultes intervint et balaya allègrement des amitiés qu'elle jugeait peu fréquentables. Néanmoins, je garde aujourd'hui un souvenir ébloui "des schelleparti" si

éprouvantes parce qu'il fallait attendre la réaction du bourgeois, des brasers confectionnés le 14 juillet ou des visites nocturnes dans les maisons abandonnées de la place de Zurich. De l'autre côté de la balance cet univers avec ses rites et ses épreuves n'était pas exempt de cruauté. Il y avait des mises en quarantaine longues et injustes dont on ne sortait qu'à grand renfort de bonbons cachou ou de sachets de mistral gagnant. Je me souviens un peu tristement aussi du sauvetage particulièrement désastreux d'un pigeon qui se transforma vite en massacre. Le corps encore tiède du volatile fut mis en terre en grande pompe au "Stejplätzel" et un brin de muguet cueilli peut-être dans les jardins de la rue Calvin fut déposé sur la tombe.

• Michel CAMPANINI

1er Mai

— Fête du travail, fête des travailleurs, fête de l'espoir. Espoir en des lendemains meilleurs, en une vie meilleure en un

travail moins exténuant, en une solidarité, une fraternité entre travailleurs. Vision du passé et présent s'entremêlent.

Hier les luttes pour les 3 huit :

- . 8h pour travailler
- . 8h pour dormir
- . 8h pour vivre, se cultiver, s'impliquer dans la vie.

Aujourd'hui les luttes pour le droit au travail, le droit à la culture, à la formation, à la maîtrise de l'organisation du travail, à la réduction du Temps de Travail.

Et d'année en année passent les défilés du 1er Mai. Cortèges fleuris et animés sérieux et dissipés. Vieux militants assidus gardant l'espoir de la Sociale, jeunes, étudiants rêvant leur Sociale, Immigrés voulant marquer leur attachement à la démocratie.

Et passe le défilé. • Bernard LIAU



1934 1er Mai : Place de l'Hôpital

LE CARDEK VOUS RAPPELLE

LE CARDEK TIENT UNE PERMANENCE

d'information tous les jeudis soirs de 18h à 20h.

Vous trouverez là tous les renseignements concernant l'histoire, les actions et les activités du CARDEK.

Vous trouverez beaucoup d'informations concernant le quartier et ce qui s'y passe.

Vous ne trouverez pas d'adresses de logements à louer, désolés !

LE CARDEK, Comité d'Action pour la Réhabilitation Sociale de la Krutenau, aide les habitants à s'organiser et à faire respecter leurs droits :

- . quand ils ont des problèmes avec leur propriétaire (droits des locataires.)
- . quand ils veulent un terrain de jeux,
- . quand ils veulent organiser une activité.

Il dispose de locaux qui accueillent des enfants, des jeunes et des adultes, pour y discuter, y faire une activité : c'est la Maison du Quartier.

UN CAVEAU OUVERT AUX JEUNES

Copains et copines sont là pour discuter, boire un verre d'orangina, écouter de la musique, jouer au baby foot ou au "Cluedo"...

Si les copains et copines sont d'accord, on peut organiser une soirée crêpes, une sortie à la patinoire.

(Le caveau est ouvert les mercredis et vendredis soirs de 18h à 20h aux jeunes de 12 à 18 ans)

Nouveauté : le caveau est ouvert les mercredis de 14h à 16h aux jeunes de 12 à 14 ans.

UNE ENTREPRISE SOCIALE DU MAIRE JACQUE

Il vient de se tenir à la Bibliothèque Municipale une exposition retraçant la vie et l'oeuvre de l'ancien maire de Strasbourg, Jacques PEIROTÉS.

Une section présentait plus en détail l'action en matière d'urbanisme et de logement de ce maire socialiste et de sa municipalité.

A cause du coup d'arrêt donné par la Première Guerre mondiale à l'industrie du bâtiment, une crise du logement commença à se faire sentir dès 1920. Un Office Municipal des Logements existait depuis 1905. Il avait plusieurs rôles :

- il faisait office de véritable agence immobilière, recevait les déclarations de logements vacants et fournissait ensuite les adresses de ces logements à ceux qui recherchaient un appartement

- il collaborait au contrôle de la bonne application de la loi en faisant, entre autres, des enquêtes sur les cas de spéculation.

- c'était aussi un véritable service de consultation juridique et pratique où propriétaires et locataires pouvaient gratuitement venir se renseigner en matière de logement.

Diverses mesures concrètes : aménagement de logements dans des bâtiments militaires, construction de quelques immeubles et cités, aide à la construction privée furent prises par la ville pour pallier la pénurie de logements.

Ces efforts de la ville atténuèrent bien un peu la crise, mais pour la résorber vraiment, il était nécessaire de mettre en place un vaste programme de construction. C'est grâce à une législation nationale, la législation relative aux habitations à bon marché, que ce programme put être réalisé. Grâce à cette loi pouvaient être créés dans les villes, sur demande des Conseils Municipaux, des Offices Publics d'Habitations à Bon Marché.

Jacques PEIROTÉS fut président-fondateur de l'Office de Strasbourg à partir de sa création en 1923 jusqu'en 1935.



avaient déjà été achevés (dont 270 dans les immeubles réalisés place de la Bourse) lorsque l'Etat promulgua la loi Loucheur qui prévoyait la construction de 260 000 logements neufs en France. Elle devait encore encourager la construction d'habitations à bon marché, mais créait aussi une nouvelle catégorie : les habitations à loyers moyens.

L'Office Public d'Habitations à Bon Marché

Le programme de l'office strasbourgeois comprenait la construction de 2 180 logements en maisons collectives, 350 logements en maisons individuelles. L'esprit dans lequel agissait l'Office est expliqué dans un compte-rendu de l'administration municipale:

"En construisant ses groupes de logements et ses cités, l'Office a tenu

compte du caractère particulier et du cachet des différents quartiers. Dans le centre de la Ville et dans les régions plutôt commerciales, il a prévu des maisons collectives. Pourtant, dans les faubourgs, la construction est moins dense que dans le centre et les habitations sont souvent réparties par pavillons plus ou moins grands et plus ou moins espacés. En principe, la surface couverte ne représente que 30 à 45 % de la superficie. Les cours sont aménagées en jardins et places de jeux pour les enfants. Les hauteurs de bâtiments varient également selon la situation des groupes. Les logements sont toujours assez spacieux pour donner aux familles de travailleurs qui les habitent un foyer sain et agréable. Souvent les appartements ont un balcon sur rue, et presque tous ont un balcon et une loggia du côté de la cour. On a évité de créer des lavoirs communs,

En 1929, plusieurs groupes de logements